

Une Assemblée générale extraordinaire de la société

**LIFE CUBE S.A.**

**25, Grand-Rue, 1204 Genève**

aura lieu:

le 20 décembre 2010, à 11 h

à l'Etude de Me Cécile RINGGENBERG, avocat, 3, rue Michel-Chauvet, 1208 Genève.

**L'ordre du jour sera:**

1. Demande de renseignements selon l'art. 697 CO au Conseil d'administration et à l'organe de révision sur:
  - 1.1 L'absence d'assemblées générales ordinaires selon l'art. 699 al. 2 CO pour les années 2007-2010.
  - 1.2 L'absence de rapports de gestion se composant des comptes annuels et rapports annuels selon l'art. 662 CO pour les années 2007-2010.
  - 1.3 L'état du capital de la société.
  - 1.4 Les dettes de la société.
2. Décision sur la liquidation de la société selon les art. 736 ss. CO.

La présence à l'assemblée générale extraordinaire du Conseil d'administration et de l'organe de révision est obligatoire. (Statuts, art. 15 et ss. et art. 28 al. 2)

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire est requise par:

M. Nico UEBERHOLZ, actionnaire.

(Statuts, art. 11 al. 2)